



Qu'est-ce qu'une entreprise francilienne ?

Les 827 000 entreprises ayant une implantation en Île-de-France composent un tissu productif spécifique marqué par la forte présence de grandes entreprises multirégionales et de sièges sociaux. Dès lors, la notion d'entreprise francilienne s'avère complexe à définir mais peut s'appréhender à travers différents seuils sur la part de ses salariés situés dans la région. Toutefois, pour couvrir la majeure partie de l'emploi francilien, ces seuils peuvent varier selon les secteurs d'activité. Ainsi, ils sont généralement plus faibles dans l'industrie où les entreprises sont plus souvent multirégionales. A l'inverse, dans certains services comme les activités créatives, artistiques et de spectacles, les entreprises ayant au moins 80 % de leurs effectifs dans la région couvrent 90 % de l'emploi francilien du secteur. Ces différentes acceptions influent également sur d'autres indicateurs économiques. Parmi les entreprises implantées dans la région, 92 % du chiffre d'affaires à l'export est assuré par des entreprises multirégionales.

Laure Omont, Insee Île-de-France

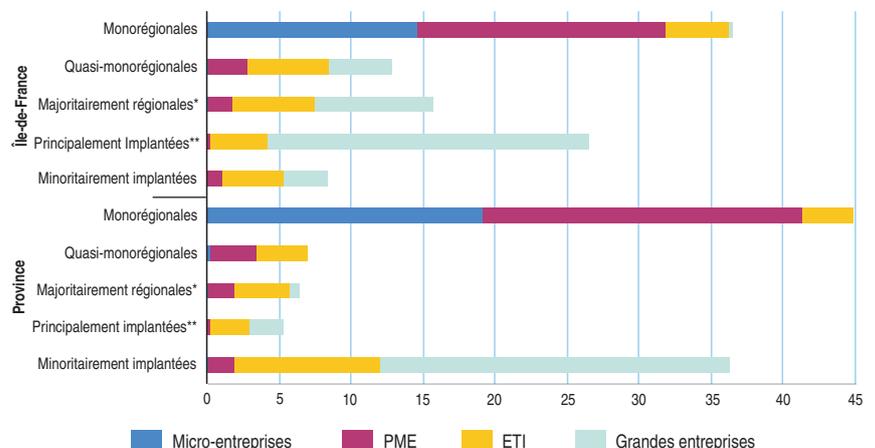
En 2013, 827 000 entreprises du secteur marchand sont implantées en Île-de-France à travers un ou plusieurs établissements. Ces derniers, au nombre de 956 000, emploient 3 500 000 salariés. Par ailleurs, certaines entreprises implantées en Île-de-France sont également présentes dans des régions de province à travers des établissements y employant 4 600 000 salariés. Dès lors, la régionalité d'une entreprise apparaît comme une notion complexe à appréhender. Si les effectifs salariés et la masse salariale sont disponibles au niveau, plus localisé, de l'établissement, ce n'est pas le cas des indicateurs économiques et financiers tels que le chiffre d'affaires, disponible à l'échelle globale de l'entreprise. Afin de mieux appréhender leur régionalité, différents degrés d'implantation des entreprises peuvent être étudiés (*Définitions*), en particulier dans une région présentant de fortes spécificités.

de ses entreprises, de ses établissements et par la nature des activités économiques exercées. Les établissements de

plus de 500 salariés emploient un cinquième des salariés franciliens contre seulement 8 % en province. En outre, la

1 Des grandes entreprises plus présentes dans le tissu productif francilien

Répartition des effectifs franciliens (respectivement de province) des entreprises implantées en Île-de-France (respectivement en province) selon la catégorie et la régionalité (en %)



* Ici les entreprises majoritairement régionales n'incluent ni les mono ni les quasi-monorégionales.

** Les entreprises principalement implantées n'incluent pas les majoritairement implantées.

Lecture : 8 % des salariés franciliens travaillent dans une entreprise minoritairement implantée en Île-de-France (soit une entreprise qui a plus d'effectifs dans une région de province qu'en Île-de-France). Ce chiffre s'élève à 36 % en moyenne dans les autres régions.

Champ : entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Sources : Insee, Esane, Clap, Lifi 2013.

Une forte présence des grandes entreprises en Île-de-France

Comparé à la province, le tissu productif francilien se singularise par la taille

quasi-totalité des grandes entreprises françaises dispose d'une implantation en Île-de-France et la moitié d'entre elles y a son siège. Leurs effectifs sont ainsi souvent répartis entre l'Île-de-France et la province, ce qui complexifie l'analyse de leur régionalité (figure 1).

En Île-de-France, le tissu productif est davantage orienté vers les services (60 % de l'emploi). En province, il est plus industriel et apparaît donc plus diversifié avec 46 % de l'emploi relevant du commerce, de la fabrication d'autres produits industriels et de la construction.

L'entreprise implantée en Île-de-France est souvent multirégionale

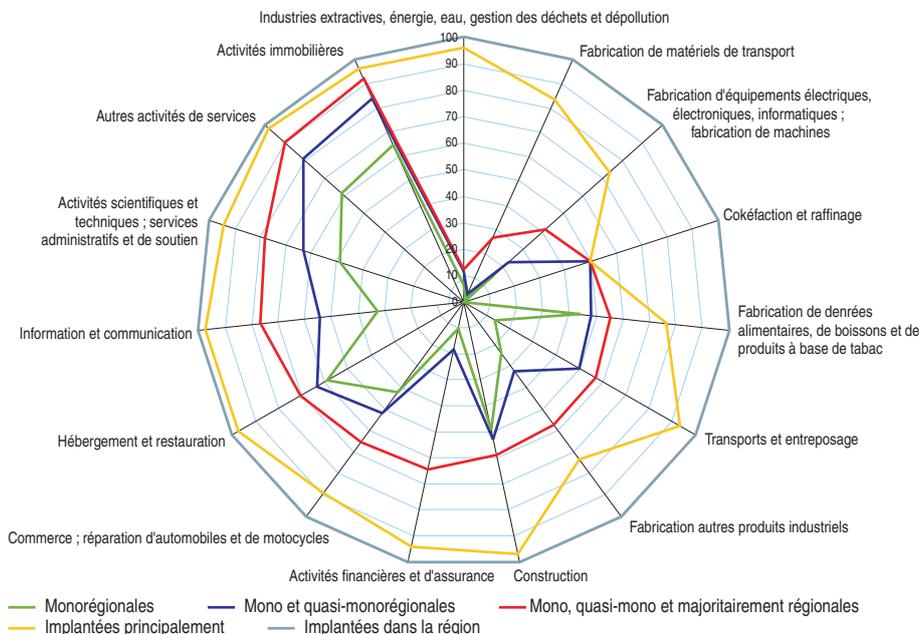
L'entreprise au sens d'unité économique a été définie par la Loi de Modernisation de l'Économie en 2008. Les entreprises disposant d'une implantation dans la région francilienne sont plus souvent multirégionales que celles qui sont présentes dans une région de province. En effet, 63 % des emplois franciliens dépendent d'une entreprise également installée ailleurs en France métropolitaine contre 55 % en moyenne pour les emplois d'une région de province. De plus, les entreprises implantées en Île-de-France ont un lien plus fréquent avec l'étranger que ceux situés dans une région de province. Ainsi, 60 % des effectifs franciliens dépendent d'un groupe étranger ou d'un groupe français possédant des filiales à l'étranger, contre 45 % des effectifs de province.

Définir le périmètre des entreprises franciliennes

De par la multirégionalité de ses implantations, « affecter » une entreprise à une région peut s'avérer complexe. Il n'en demeure pas moins que les effectifs des établissements sont localisables. Ainsi, la part des effectifs salariés implantés dans une région permettra de définir le degré de régionalité d'une entreprise. Les entreprises uniquement présentes en Île-de-France, dont 100 % des effectifs salariés sont présents dans la région, sont nommées « monorégionales ». Viennent ensuite les entreprises « quasi-monorégionales » dont les effectifs sont par convention présents à plus de 80 % dans la région. Celles qui comptent plus de 50 % de leurs salariés en Île-de-France sont appelées « majoritairement régionales ». Enfin, les entreprises dont les effectifs franciliens sont plus nombreux que dans n'importe quelle autre région sont nommées « principalement implantées dans la région ». En Île-de-France, les entreprises monorégionales ne couvrent que 37 % de l'emploi francilien. Si on élargit aux quasi-monorégionales, c'est presque la moitié de l'emploi régional qui est représenté. Plus largement encore, en considérant les entreprises majoritairement régionales, ce sont les deux tiers de l'emploi francilien qui sont décrits. Enfin, en étendant aux entreprises principalement implantées, plus des neuf dixièmes de l'emploi francilien sont observés, contre les deux tiers en province. Inversement, à chaque élargissement du champ, la spécificité francilienne s'estompe. Ainsi, les entreprises majori-

2 Les entreprises davantage franciliennes dans les services que dans l'industrie

Couverture de l'emploi francilien par secteur selon la régionalité des entreprises (en %)



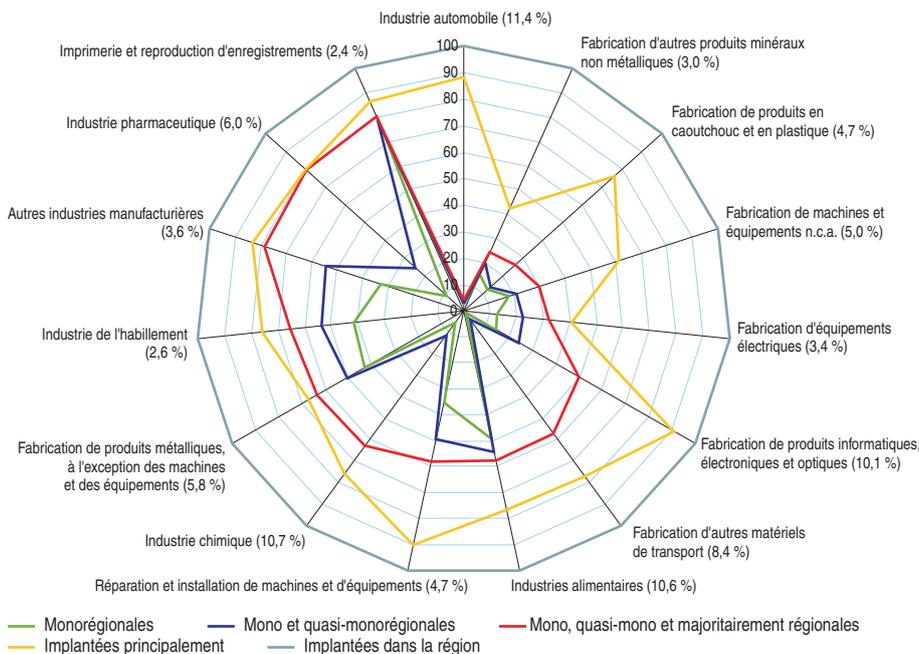
Lecture : dans le secteur des « autres activités de service », l'ensemble des entreprises mono, quasi-mono et majoritairement régionales représentent 90 % des effectifs salariés franciliens.

Champ : entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires.

Sources : Insee, Esane, Clap, Lifi 2013.

3 L'industrie pharmaceutique : secteur francilien

Couverture de l'emploi industriel francilien dans les principaux secteurs selon la régionalité des entreprises (en %)



Les chiffres entre parenthèses indiquent la part du secteur dans l'effectif industriel francilien.

Lecture : dans le secteur de l'imprimerie et reproduction d'enregistrements (secteur représentant 2,4 % de l'effectif industriel francilien), l'ensemble des entreprises mono, quasi-mono et majoritairement régionales représentent 80 % des effectifs salariés franciliens.

Champ : entreprises des secteurs industriels (secteurs pour lesquels l'effectif francilien est supérieur à 10 000 salariés), hors intérimaires.

Sources : Insee, Esane, Clap, Lifi 2013.

tairement implantées en Île-de-France détiennent 14 % de leurs effectifs en province. Plus largement, 43 % de l'emploi des entreprises principalement implantées est situé en province.

Les entreprises sont davantage franciliennes dans les services que dans l'industrie

Le secteur des services est assez spécifique de la région francilienne (figure 2). En effet, dans les activités créatives, artistiques et de spectacles, secteur très concentré, neuf emplois franciliens sur dix sont représentés en se restreignant aux entreprises mono et quasi-monorégionales franciliennes. En revanche, dans l'information et la communication, secteur plus dispersé, il convient de retenir les entreprises majoritairement régionales pour capter 80 % de l'emploi en Île-de-France. Ce constat est encore plus net dans les secteurs industriels où de grosses unités de production sont implantées hors de la région : la part de l'emploi francilien représentée par les entreprises majoritairement régionales varie de 30 à 60 % suivant le sous-secteur considéré. Cependant, des disparités apparaissent dans l'industrie dès lors que les secteurs sont considérés de manière plus détaillée (figure 3). Dans l'imprimerie et la production d'enregistrements, les seules entreprises mono et quasi-monorégionales couvrent 80 % des effectifs régionaux du sous-secteur. Dans l'industrie pharmaceutique (avec 80 % des emplois régionaux représentés) ou plus nettement encore dans d'autres secteurs comme la fabrication de lunettes ou d'articles de joaillerie et bijouterie (95 %), les entreprises ayant au moins la moitié de leurs

effectifs en Île-de-France présentent un caractère régional.

En se restreignant aux petites et moyennes entreprises (PME), la différence de couverture de l'emploi francilien apparaît moins marquée entre les services et l'industrie. Dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et dans la fabrication de matériels de transport et d'autres produits industriels, les PME mono et quasi-monorégionales représentent environ 70 % de l'emploi francilien des PME de ces secteurs alors qu'elles couvrent neuf emplois franciliens sur dix des PME dans les services.

L'export est porté par les entreprises multirégionales

Si les effectifs des entreprises et leur masse salariale peuvent être localisés à l'échelle de l'établissement, il en va différemment pour les indicateurs économiques et financiers tels que le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, le comportement à l'export, etc. Les critères retenus pour définir la régionalité d'une entreprise conditionnent donc largement l'analyse des performances économiques et financières à l'échelle régionale et locale. Les entreprises monorégionales franciliennes exportent par définition la totalité de leurs produits depuis la région. Toutefois, elles ne peuvent à elles seules rendre compte de la présence de l'économie francilienne sur les marchés internationaux. En effet, plus petites que les multirégionales et plus souvent présentes dans les services, elles ne représentent que 17 % des effectifs nationaux des entreprises implantées en Île-de-France et 8 % du chiffre d'affaires à l'export de ces dernières (figure 4). En

élargissant le critère de régionalité aux principalement implantées, les entreprises franciliennes couvrent alors 68 % des effectifs nationaux des entreprises implantées et 63 % de leur chiffre d'affaires à l'export.

Dans l'exportation, des écarts sont également observés entre services et industrie. Dans les secteurs de l'industrie comme la fabrication d'aliments, la fabrication d'équipements électriques et la fabrication d'autres produits industriels, les entreprises minoritairement implantées en Île-de-France captent la majeure partie du chiffre d'affaires à l'export de l'ensemble des entreprises implantées. Seule la fabrication de matériels de transport fait figure d'exception puisque les entreprises principalement régionales réalisent 63 % du chiffre d'affaires à l'export des entreprises implantées de ce secteur. Dans l'information et la communication, la part du chiffre d'affaires à l'export capté par l'ensemble des entreprises principalement implantées est d'environ 90 %.

Les ETI implantées en Île-de-France sont multirégionales

La moitié des 3 400 entreprises de taille intermédiaire (ETI) implantées en Île-de-France est minoritairement implantée dans la région alors que dans les autres catégories d'entreprises, la majorité est mono, quasi-mono, majoritairement ou principalement implantée (Données complémentaires).

La majeure partie du chiffre d'affaires à l'export réalisé par les ETI implantées en Île-de-France est dégagée par les ETI minoritairement franciliennes. De même, les effectifs nationaux gérés par l'ensemble des ETI mono, quasi-mono, majoritairement et principalement implantées en Île-de-France représentent moins de la moitié des effectifs des ETI implantées dans la région.

4 Les entreprises mono et quasi-monorégionales ne réalisent que 15 % du chiffre d'affaires à l'export

Couverture des effectifs et du chiffre d'affaires à l'export dans quelques secteurs et selon le niveau de régionalité (en %)

	Mono-régionales	Mono et quasi-monorégionales	Mono, quasi-mono et majoritairement régionales	Implantées principalement	Implantées dans la région
C1 - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac					
Effectifs entreprise	9,7	10,7	13,6	28,7	100,0
CA export	0,8	1,4	3,4	16,9	100,0
C4 - Fabrication de matériels de transport					
Effectifs entreprise	0,5	1,0	11,5	54,3	100,0
CA export	0,2	0,3	11,9	74,6	100,0
JZ - Information et communication					
Effectifs entreprise	19,5	33,4	55,2	88,1	100,0
CA export	25,9	55,3	74,6	90,4	100,0
MN - Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien					
Effectifs entreprise	27,4	36,2	49,3	78,0	100,0
CA export	33,0	48,3	75,1	85,7	100,0
Ensemble des entreprises					
Effectifs entreprise	16,8	23,1	32,4	68,0	100,0
CA export	8,0	15,4	30,7	62,7	100,0

Lecture : les effectifs des entreprises implantées principalement en Île-de-France du secteur C1 représentent 28,7 % des effectifs des entreprises implantées en Île-de-France dans ce secteur. Une partie de ces effectifs travaille en province contrairement aux figures précédentes où les effectifs étudiés sont tous situés en Île-de-France.

Champ : entreprises marchandes hors agriculture et activités financières et d'assurance, hors intérimaires.

Sources : Insee, Esane, Clap, Lifi 2013.

Définitions

L'entreprise et sa taille sont définies par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 (décret n° 2008-1354) à partir de critères économiques conduisant à une meilleure vision du tissu productif.

Entreprise : la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Pour les besoins de l'analyse statistique et économique, la loi distingue quatre catégories d'entreprises : les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire, les grandes entreprises.

Une micro-entreprise est une entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes hors micro-entreprises, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés ou avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

Régionalité des entreprises : une entreprise peut avoir un ou plusieurs établissements. De ce fait, elle n'est pas toujours localisée à un endroit unique. En revanche, un établissement sera localisable à un endroit unique. Une entreprise est implantée dans une région si elle y a au moins un établissement. Se pose alors la question « Est-ce une entreprise régionale ? ».

L'entreprise peut être **monorégionale** ou **multirégionale**. Elle est monorégionale quand tous ses établissements sont dans la région. S'agissant d'une entreprise multirégionale, trois seuils ont été sélectionnés pour graduer son niveau de régionalité :

- si l'activité est à plus de 80 % dans la région, l'entreprise est dite **quasi-monorégionale** ;

- si elle est à plus de 50 %, l'entreprise est dite **majoritairement régionale** ;

- si l'activité dans la région d'intérêt est plus importante que dans n'importe quelle autre région, on parle d'entreprise **principalement implantée** dans la région ;

- dans tous les autres cas, l'entreprise est considérée comme **minoritairement** implantée dans la région.

Afin d'approcher l'**activité économique** d'une entreprise, on procède par établissement, en s'appuyant sur l'effectif salarié annuel moyen en équivalent temps plein. Pour les entreprises qui n'ont pas d'effectif salarié annuel moyen, le critère d'activité proposé est le nombre d'établissements.

Siège : dans le cas d'une entreprise indépendante non contrôlée par un groupe, le siège se confond avec le siège social de l'entreprise. Lorsque l'entreprise est organisée en groupe, le siège est le centre de décision, qui est en général la tête de groupe.

La localisation du siège n'est pas considérée comme un critère de régionalité dans la présente étude.

Nationalité d'un groupe : la nationalité d'un groupe est en général la nationalité de la tête de groupe. Quand le centre de décision est différent de la tête, c'est la nationalité de cette unité centre de décision qui détermine la nationalité du groupe.

Entreprise implantée à l'étranger : les sources et les données des entreprises présentes à l'international sont élaborées uniquement sur le champ national. Ainsi, les salariés des filiales étrangères d'entreprises localisées en France ne sont pas comptabilisés dans les effectifs et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de la catégorie. De même, seule la partie nationale, c'est-à-dire les filiales françaises des groupes étrangers, est prise en compte pour la détermination de la catégorie. Par conséquent, une entreprise peut être classée pour son implantation française en ETI alors qu'elle est une grande entreprise internationale.

Chiffre d'affaires à l'export : chiffre d'affaires (hors taxes) qui porte sur les exportations directes (celles effectuées directement par l'entreprise). Les exportations indirectes passant par un intermédiaire ne sont pas comptabilisées.

Sources, champ

Les résultats sont issus de trois sources :

- le dispositif **Esane**, qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception des exploitations agricoles, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ;

- **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) au 31 décembre 2013**. Clap permet de dénombrer et de localiser les établissements et les emplois salariés hors intérimaires ainsi que les sièges sociaux ;

- le **fichier Lifi (base de données sur les liaisons financières)** permet de connaître le contrôle éventuel d'une entreprise par un groupe, ainsi que la localisation de la société définie comme tête de groupe.

Le champ des entreprises est donc celui des secteurs marchands hors agriculture et hors intérimaires.

Les seuls emplois étudiés sont les emplois salariés (hors indépendants).

Pour en savoir plus

- Abdelmalek S., Burfin Y., Calvier C., Le Guinio C., « En Île-de-France, deux entreprises sur trois sont des très petites entreprises », *Insee Analyses Île-de-France* n° 24, décembre 2015.
- Guevara S., Rey F., « Un quart des salariés d'entreprises franciliennes travaillent dans une entreprise de taille intermédiaire », *Insee Analyses Île-de-France* n° 18, mai 2015.
- Omont L., « L'Île-de-France, capitale des grandes entreprises », *Insee Île-de-France à la page* n° 405, avril 2013.